

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

RELATIVE À LA SÉCURISATION DES MARCHÉS PUBLICS NUMÉRIQUES - (N° 2522)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 6

présenté par  
Mme Thillaye

-----

### ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.